

RESIDENCE « LE SIX » - 06110 LE CANNET

NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE

1. CARACTERISTIQUES GENERALES DES IMMEUBLES
2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS
3. ANNEXES PRIVATIVES
4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES AUX IMMEUBLES
5. EQUIPEMENT GENERAUX DES IMMEUBLES
6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX IMMEUBLES ET LEURS EQUIPEMENTS
7. CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION

PRESENTATION DU PROGRAMME

Construction après démolition des constructions existantes, d'une résidence hôtelière comprenant 93 appartements, un salon d'accueil, un espace piscine - spa – fitness, 83 stationnements en sous sol et un stationnement extérieur.

La réalisation du programme sera conforme aux D.T.U. et normes en vigueur et répondra à la réglementation acoustique, thermique, parasismique, ainsi qu'aux règles de sécurité incendie et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Le dossier technique aura été préalablement remis au bureau de contrôle, aux différents bureaux d'études, au coordinateur sécurité et prévention de la santé, du coordinateur des systèmes de sécurité incendie.

1. CARACTERISTIQUES GENERALES DES IMMEUBLES

1.1 INFRASTRUCTURES

- 1.1.1 TERRASSEMENTS
Terrassements réalisés conformément aux préconisations du bureau d'étude géotechnique. Décapage de la terre végétale, fouilles en pleine masse et rigoles réalisées à l'engin mécanique, remblai en périphérie du bâtiment et excavation des terres excédentaires en décharge.
- 1.1.2 FONDATIONS
Réalisées en fonction des études de sol, conformément à l'avis du bureau d'étude structure et sous surveillance d'un bureau de contrôle agréé.
- 1.1.3 MURS
Les murs périphériques seront réalisés en en béton armé, épaisseur selon études techniques. Les parements intérieurs resteront bruts de décoffrage, les murs extérieurs visibles recevront un enduit de finition, emplacements et teintes définis par l'architecte.

1.2 SUPERSTRUCTURE

- 1.2.1 MURS PERIPHERIQUES
Les murs périphériques seront réalisés en en béton armé, épaisseur selon études techniques. Les murs extérieurs recevront un enduit de finition selon emplacements et teinte définis par l'architecte.
- 1.2.2 MURS DE REFEND
Les murs de refends seront réalisés en en béton armé, épaisseur selon études techniques.
- 1.2.3 MURS SEPARATIFS D'APPARTEMENTS
Les murs séparatifs d'appartements seront réalisés en en béton armé, épaisseur selon études techniques.

1.3 PLANCHERS ET DALLAGES

- 1.3.1 PLANCHERS DES SOUS SOLS
Dalle pleine en béton armé, épaisseur selon études techniques. Isolation en sous-face sous le premier niveau d'habitation selon les normes thermiques, acoustiques et de sécurité incendie.
- 1.3.2 PLANCHERS DES ETAGES
Dalle pleine en béton armé, épaisseur selon études techniques.
- 1.3.3 PLANCHERS DES TERRASSES ET BALCONS
Dalle pleine en béton armé, épaisseur selon études techniques.
- 1.3.4 DALLAGES SUR TERRE PLEINS
Dalle en béton armé, épaisseur selon études techniques, sur tout-venant.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

- 1.4.1 CLOISONS ENTRE PIECES D'UN MEME LOGEMENT
Cloisons sur ossature métallique type « placostil », épaisseur selon études techniques

1.5 ESCALIERS

Escaliers en béton armé, selon études techniques.

1.6 CONDUITS DE VENTILATION

- 1.6.1 CONDUITS D'EVACUATION DE LA VMC
Conduits en acier galvanisé pour ventilation mécanique contrôlée.
- 1.6.2 ENTREE D'AIR
Entrée d'air par des grilles placées dans les menuiseries extérieures. Niveaux acoustiques et thermiques selon les calculs du bureau d'étude.

1.7 CHUTES ET COLLECTEURS D'EAUX USEES / EAUX VANNES / EAUX PLUVIALES

- 1.7.1 CHUTES D'EAUX USEES / EAUX VANNES
En tuyaux PVC dans les gaines techniques, selon étude, calorifugées en sous sol. Cheminement dans les parkings en sous-sols. Dimensionnement et emplacement selon bureau d'étude fluides.
- 1.7.2 CHUTES D'EAUX PLUVIALES
Gouttières et descentes d'eaux pluviales en PVC, teinte au choix de l'architecte. Emplacement selon bureau d'étude fluide.

1.8 CHARPENTE COUVERTURE ACCESSOIRES

- 1.8.1 CHARPENTE
Charpente de type traditionnel, en sapin du nord traité par trempage aux produits fongicides et insecticide. Dimensionnement selon bureau d'étude.
- 1.8.2 COUVERTURE
Support de couverture suivant détail BET, couverture en tuile de Marseille rouge.
- 1.8.3 ACCESSOIRES
Sans objet.
- 1.8.4 SOUCHES
Préfabriquées ou réalisées in situ pour raccordement des conduits de VMC et ventilation des eaux usées.

1.9 ETANCHEITE DES TERRASSES

- 1.9.1 TERRASSES ACCESSIBLES AUX PIETONS
Etanchéité par bi couche élastomère avec protection par dalles ciment sur plot, sur isolation thermique et pare vapeur.
- 1.9.2 TERRASSES NON ACCESSIBLES AUX PIETONS
Sans Objet.

1.10 ISOLATION

- 1.10.1 RAMPANTS
Isolation type laine minérale ou similaire, épaisseur selon calculs thermiques.
- 1.10.2 MURS
Doublage en complexe PSE ou équivalent épaisseur suivant calcul BET.
- 1.10.3 PLANCHER HAUT DES PARKINGS
Isolation en sous face par flocage ou panneaux rigides collés, épaisseur selon étude thermique, réglementation acoustique et incendie

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 REVETEMENTS DE SOLS

- 2.1.1 ENTREE DEGAGEMENT, SEJOUR
Moquette type hôtellerie
- 2.1.2 CHAMBRE
Moquette
- 2.1.3 SALLE DE BAIN, WC, COIN CUISINE
Carrelage type grès cérame 30x30, plinthes assorties.
- 2.1.4 BALCONS TERRASSES
Selon emplacement, ciment étanché, carrelage grès cérame ou dalles sur plot. Coloris et pose selon choix de l'architecte.
- 2.1.5 JARDINS PRIVATIFS
Dalles sur plot béton ou gravier sur géotextile, selon emplacement.

2.2 REVETEMENTS MURAUX

- 2.2.1 SALLES DE BAIN, WC
Peinture acrylique, faïence toute hauteur autour de la baignoire ou de la douche, et autour de la vasque. Coloris au choix de l'architecte.
- 2.2.2 ENTREE, DEGAGEMENT, SEJOUR-CUISINES, CHAMBRE
Peinture acrylique, coloris au choix de l'architecte

2.3 PLAFONDS

- 2.3.1 PLAFONDS DES PIECES INTERIEURES
Peinture acrylique, coloris au choix de l'architecte
- 2.3.2 PLAFONDS DES SOUS FACES DE BALCONS ET TERRASSES
Peinture Glycérophthalique, coloris au choix de l'architecte

2.4 MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE

- 2.4.1 MENUISERIES EXTERIEURES
Menuiseries en aluminium thermo laqué avec vitrage isolant double paroi, ensemble bénéficiant d'un label garantissant les normes en vigueur, coloris selon choix de l'architecte.
- 2.4.2 SERRURERIE
Gardes corps sur balcons et terrasse en métal laqué, coloris selon choix de l'architecte.

2.5 OCCULTATIONS

- 2.5.1 OCCULTATIONS
Volets roulants à commande électrique, coloris selon choix de l'architecte.

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

- 2.6.1 HUISSERIES
Huisserie bois à peindre, coloris au choix de l'architecte
- 2.6.2 PORTES INTERIEURES
Portes post-formées à peindre, coloris et garnitures au choix de l'architecte.
- 2.6.3 PORTES PALIERES
Portes palières isolantes, âme pleine, huisserie métallique ou bois, joint isophonique. Classement acoustique selon normes en vigueur.
- 2.6.4 PORTES DE PLACARDS
Portes coulissantes ou ouvrant à la française selon emplacement.
- 2.6.5 EQUIPEMENTS DE PLACARDS
Aménagement penderie et étagères en mélaminé blanc, champs visibles plaqués.

2.7 GARDES CORPS – BARRES D'APPUIS

- 2.7.1 GARDES-CORPS EXTERIEURS
Gardes corps sur balcons et terrasse en métal laqué ou peint, coloris selon choix de l'architecte.
- 2.7.2 BARRES D'APPUIS
Barres d'appuis en métal laqué ou peint, coloris selon choix de l'architecte.
- 2.7.3 MAINS COURANTES
Mains courantes des escaliers intérieurs en métal peint. Coloris selon choix de l'architecte.
- 2.7.4 GARDES CORPS INTERIEURS
Sans objet.

2.8 PEINTURES

- 2.8.1 PEINTURES EXTERIEURES
- 2.8.1.1 PEINTURES SUR SERRURERIES
Peinture sur préparation adaptée, coloris selon choix de l'architecte.
- 2.8.1.2 REVETEMENT DE FACADE
Mortier hydraulique, coloris RAL 075 9010.
- 2.8.2 PEINTURES INTERIEURES
- 2.8.2.1 PEINTURES SUR MENUISERIES
Peinture sur préparation adaptée, coloris au choix de l'architecte.
- 2.8.2.2 PEINTURES SUR CANALISATIONS APPARENTES
Peinture glycérophtalique sur préparation adaptée, coloris au choix de l'architecte.

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

- 2.9.1 EQUIPEMENTS DES CUISINES
Evier inox simple bac avec égouttoir, encastré dans le plan de travail stratifié. Robinet mitigeur tête céramique
Plaque vitrocéramique, 2 feux (4 feux à partir de 4 personnes)
Hotte aspirante avec éclairage intégré
Réfrigérateur 140l marque Ariston ou similaire
Lave vaisselle 12 couverts marque Ariston ou similaire
Micro-onde grill multifonction marque Ariston ou similaire
Meubles haut avec porte, niche
Meuble sous évier
Crédence faïencée, coloris selon choix de l'architecte.
- 2.9.2 EQUIPEMENTS DES SALLES DE BAINS
Baignoire 160cm avec pare douche fixe en verre Securit, Robinet mitigeur, barre de douche, douchette avec flexible métal. Tablier de baignoire faïencé avec trappe de visite. Douche à l'italienne dans les logements PMR avec équipement adapté.
Vasque encastrée sur plan stratifié ou module résine vasque-plan, robinet mitigeur tête céramique
Meuble vasque avec étagère, patère et porte serviette
Miroir, surmonté d'un bandeau lumineux ou d'une applique
Sèche serviette type Acova.
- 2.9.3 EQUIPEMENT DES WC
WC posé avec chasse économique 2 vitesses type alia ou similaire. (Respectant la norme PMR dans les logements concernés)
- 2.9.4 EQUIPEMENTS SANITAIRES
- 2.9.4.1 DISTRIBUTION PRINCIPALE
Distribution principale d'eau potable en sous sol calorifugée, avec protection anti béliet en tête des colonnes montantes. Dérivations individuelles en gaine technique palière avec robinet d'isolement, comptage général.
- 2.9.4.2 PRODUCTION D'EAU CHAUDE
Production d'eau chaude collective dans local situé en sous sol.
- 2.9.4.3 EVACUATIONS
Evacuation des appareils sanitaires en PVC jusqu'au chutes verticales en gaines techniques des logements.
- 2.9.5 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES
- 2.9.5.1 TYPE D'INSTALLATION
Encastrée
- 2.9.5.2 PUISSANCES A DESSERVIR
Selon logement, type monophasé.
- 2.9.5.3 EQUIPEMENT DE CHAQUE PIECE
Entrée :
1 DCL en centre, commande sur interrupteur Simple Allumage (SA) ou Va et Vient (VV).
1 PC 10A/16A + Terre
Dégagement:
1 DCL en centre, commande sur interrupteur SA ou VV

Séjour :

- 1 DCL en centre, commande sur interrupteur VV
- 2 appliques murales avec interrupteurs et lampe 9W dont un SA et un VV
- 5 PC 10A/16A + T dont une commandée VV au niveau du canapé
- 1 conjoncteur Téléphone
- 1 prise Télévision

Cuisine :

- 1 DCL en centre, commande sur interrupteur SA ou VV
- 2 PC 10A/16A + T sur la crédence
- 2 PC 10A/16A + T pour alimentation de la hotte et du four multifonction
- 1 boîte sortie de câble 32A pour alimentation plaque vitrocéramique
- 2 PC 10A/16A + T pour alimentation réfrigérateur et lave-vaisselle

Chambre :

- 1 DCL en centre, commande sur interrupteur VV
- 4 PC 10A/16A + T dont une commandée VV au niveau du lit
- 1 conjoncteur Téléphone
- 1 prise Télévision
- 1 boîte sortie de câble pour alimentation convecteur

Alcôve :

- 1 DCL en centre, commande sur interrupteur VV
- 2 appliques murales avec commande sur interrupteur dont une SA et une VV
- 1 PC 10A/16A + T
- 1 boîte sortie de câble pour alimentation convecteur

Salle de bain :

- 1 DCL en centre ou un spot basse tension selon emplacement commande sur interrupteur SA
- Une alimentation pour applique au dessus miroir, commande sur interrupteur SA
- 1 boîte sortie de câble pour alimentation sèche-serviette
- 1 PC 10A/16A + T au dessus plan vasque

WC :

- 1 DCL en centre, commande sur interrupteur SA

Terrasse – Balcon - Jardin :

- 1 point lumineux étanche en applique, commande sur interrupteur SA avec voyant
- 1 PC étanche 10A/16A + T

- 2.9.6 CHAUFFAGE RAFRAICHISSEMENT VENTILATION
Ventilo-convecteur placée en faux-plafond, alimenté par pompe à chaleur collective type air/eau, régulation individuelle.
Chauffage par sèche-serviette dans la salle de bain

2.10 EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATION

- 2.10.1 TELEPHONIE
Logements raccordés à un standard situé à l'accueil. Un combiné analogique par logement.
- 2.10.2 TELEVISION
Antenne de réception collective permettant de recevoir les chaînes TNT française ainsi que certaines chaînes étrangères (Anglaises, allemandes, espagnoles et italiennes). Equipement de démodulateurs et amplificateurs pour distribution aux logements.
- 2.10.3 INTERNET
Connexion Wifi dans les logements. Débit selon capacité du réseau local.

3. ANNEXES PRIVATIVES

3.1 STATIONNEMENT INTERIEURS

- 3.1.1 MURS
Bruts de décoffrage.
- 3.1.2 PLAFONDS
Bruts de décoffrage, flocage isolant sous les parties habitées.
- 3.1.3 SOLS
Brut de béton.
- 3.1.4 ACCES
Sans objet. Voir monte-voiture
- 3.1.5 PORTES INDIVIDUELLES
Sans objet.
- 3.1.6 VENTILATION
Ventilation de type mécanique conforme à la réglementation.
- 3.1.7 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES
Eclairage conforme à la réglementation

4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES AUX IMMEUBLES

4.1 SALON – RECEPTION – LOCAUX ANNEXES

- 4.1.1 SAS D'ENTREE
Portes automatiques en aluminium thermo laqué avec vitrage isolant double parois, ensemble bénéficiant d'un label garantissant les normes en vigueur, coloris selon choix de l'architecte. Commande d'ouverture par système digicode et cellule d'ouverture. Tapis type tuftguard

- 4.1.2 ESPACE SALON ACCUEIL
 Revêtement de sol : moquette grand passage et/ou carrelage grès cérame 40x40 ou supérieur. Coloris et type de pose au choix de l'architecte.
 Plinthes assorties.
 Revêtement muraux: peinture acrylique, coloris au choix de l'architecte.
 Plafond : peinture acrylique et faux plafond type BA13 selon emplacement.
 Banque accueil : accessible aux personnes à mobilité réduite.
 Connexion Wifi dans la zone de réception. Débit selon capacité du réseau local.
 Salon télévision. Emplacement selon plan de l'exploitant
- 4.1.3 SALON PETIT DEJEUNER
 Revêtement de sol : Carrelage grès émaillé avec plinthes assorties
 Revêtement mural et plafond : peinture acrylique ou projection gouttelette fine. Coloris selon choix de l'architecte.
 Un meuble buffet de service
 Equipement électrique : 6 PC 10A/16A + T réparties, 4 prises RJ45 + 1 prise TV, 1 DCL en centre commande sur interrupteur SA.
- 4.1.4 OFFICE PETIT DEJEUNER
 Revêtement de sol : Carrelage grès émaillé avec plinthes assorties
 Revêtement mural et plafond : peinture acrylique ou projection gouttelette fine. Coloris selon choix de l'architecte.
 Equipement électrique : 4 PC 10A/16A + T réparties, 1 DCL en centre commande sur interrupteur SA.
- 4.1.5 BAGAGERIE
 Revêtement de sol : Carrelage grès émaillé avec plinthes assorties
 Revêtement mural et plafond : peinture acrylique blanche.
 1 DCL en centre, commande sur interrupteur SA, 2 PC 10A/16A + T
- 4.1.6 LAVERIE
 Accessible par digicode
 Revêtement de sol : Carrelage grès émaillé avec plinthes assorties
 Revêtement mural et plafond : peinture acrylique blanche.
 Equipement électrique et plomberie permettant le raccordement de 2 lave-linges et 2 sèche-linge
 1 DCL en centre, commande sur interrupteur SA
- 4.1.7 CABINE TELEPHONIQUE
 Une cabine téléphonique accessible 24h/24 dans le salon d'accueil.
- 4.1.8 SANITAIRES COMMUNS
 Un WC femme et un WC Homme, aux normes PMR avec équipement adapté.
 WC de marque Alia ou similaire, double réservoir
 Une vasque sur plan mélaminé, un sèche-main
 Sol carrelage grès cérame, murs et plafonds peinture acrylique. Coloris selon choix de l'architecte.

4.2 ASCENSEURS

- 4.2.1 ASCENSEURS
 Ascenseur électrique avec machinerie incorporée à la gaine selon les normes en vigueur. Dimension selon réglementation. Finition selon choix de l'architecte et catalogue fournisseur.
 Les ascenseurs desservent tous les niveaux de la construction avec contrôle à clé pour l'accès au parc de stationnement et à l'espace forme.
- 4.2.2 MONTE VOITURE
 Monte voiture permettant l'accès aux niveaux de stationnement, conforme à la réglementation en vigueur. Finition selon choix de l'architecte.

4.3 CIRCULATIONS

- 4.3.1 Revêtements de sol
 Moquette grand passage pour les couloirs des étages habités
 Carrelage type grès cérame pour les escaliers intérieurs ainsi que dans les sas
 Brut de béton dans les coursives extérieures d'issues de secours et dans les parcs de stationnement
- 4.3.2 Revêtements murs et plafond
 Peinture acrylique, coloris au choix de l'architecte dans les couloirs des étages habités
 Peinture acrylique blanche dans les escaliers et sas
 Peinture glycérophtalique pour les coursives des issues de secours extérieures, coloris selon choix de l'architecte.
 Brut de béton dans les parcs de stationnements, réserves et locaux techniques.

4.4 EQUIPEMENTS SPORTIFS

- 4.4.1 PISCINE
 Piscine intérieure réalisée en béton armé d'environ 5m x 11m avec une profondeur de 1,40m. Pataugeoire, d'environ 2,5m x 2,5m avec une profondeur de 0,40m. Pédiluve avec ressort conformément à la réglementation. Douche ouverte carrelée, robinetterie type presto. Système de traitement de l'eau automatique. Système de déshumidification adapté.
- 4.4.2 SPA
 Préfabriqué d'une capacité de 6 personnes
- 4.4.3 SAUNA
 Préfabriqué de marque Tylö ou similaire d'une capacité de 6 personnes
- 4.4.4 FITNESS
 Sol type PVC
 Murs et plafonds peinture acrylique, coloris selon architecte.
- 4.4.5 VESTIAIRES
 Sol carrelage grès cérame, murs et plafonds peinture Glycérophtalique ou équivalent. Coloris selon choix de l'architecte.
- 4.4.6 SANITAIRES
 Un WC femme et un WC Homme, aux normes PMR avec équipement adapté.
 WC de marque Alia ou similaire, double réservoir
 Une vasque sur plan mélaminé, un sèche-main
 Sol carrelage grès cérame, murs et plafonds peinture acrylique. Coloris selon choix de l'architecte.
- 4.4.7 PLAGES
 Plage en carrelage grès cérame norme piscine. Murs et Plafond peinture milieux humides. Coloris, dimension selon choix de l'architecte.

5. EQUIPEMENT GENERAUX DES IMMEUBLES

5.1 LOCAL ELECTRIQUE

Selon nécessités techniques du réseau ERDF.

5.2 LOCAL CHAUFFAGE

Local chauffage en sous sol. Principe suivant conclusion bureau d'étude.

5.3 EAU CHAUDE SANITAIRE

Local technique de production d'eau chaude collective. Principe suivant conclusion bureau d'étude.

5.4 COURANTS FAIBLES

5.4.1 TELEPHONE

Standard téléphonique type Autocom à l'accueil de la résidence. Raccordement des logements à l'accueil.

5.4.2 TELEVISION

Antennes collectives permettant la réception des chaînes numériques Française et de quelques chaînes étrangères.

5.4.3 VIDEO-SURVEILLANCE

Sans objet.

5.4.4 SECURITE INCENDIE

Installations respectant la norme en vigueur des établissements recevant du public.

5.5 ORDURES MENAGERES

5.5.1 LOCAL D'ORDURES MENAGERES

Local selon les normes définies par les Services techniques municipaux.

5.6 VENTILATION MECANIQUE

Caissons d'extraction sur socle en comble ou locaux adaptés suivant la réglementation.

5.7 ALIMENTATION EN EAU POTABLE

5.7.1 COMPTAGES GENERAUX

Comptage général mis en place par la société concessionnaire. Pas de comptage individuel.

5.7.2 COLONNES MONTANTES

Colonnes principales calorifugées en gaine technique

5.7.3 BRANCHEMENT ET COMPTAGES LOGEMENTS

Sans Objet.

5.7.4 BRANCHEMENTS ET COMPTAGE COMMUNS

Sans objet.

5.8 ALIMENTATION EN GAZ DE VILLE

Sans objet.

5.9 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.9.1 COMPTAGE GENERAUX

Comptage général.

5.9.2 COLONNES MONTANTES

Conformes à la norme en vigueur

5.9.3 BRANCHEMENTS ET COMPTAGES LOGEMENTS

Pas de comptage individuel.

6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX IMMEUBLES ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1 RESEAUX DIVERS

6.1.1 ELECTRICITE

Raccordement depuis la limite de propriété au réseau ERDF.

6.1.2 GAZ

Sans objet.

6.1.3 TELECOMMUNICATIONS

Raccordement depuis la limite de propriété au réseau de France Telecom.

6.1.4 VRD

Raccordement sur réseaux et voirie publics.

6.2 CIRCULATION PIETONNE

Les cheminements seront réalisés soit en dalle préfabriquées, soit en béton teinté, coloris et finition selon choix de l'architecte.

6.3 VOIRIES

Les voies desservant le parking et la voie pompier seront réalisées en enrobé bitumineux, avec marquage au sol des stationnements et circulations. Les bordures seront réalisées en éléments de béton préfabriqués.

L'éclairage des circulations extérieures seront réalisés selon les normes en vigueur.

6.4 ESPACES VERTS

- 6.4.1 PLANTATIONS
Plantations d'essences locales selon descriptif du permis de construire. Arrosage automatique.
 - 6.4.2 CLOTURES
Les clôtures existantes seront conservées et renforcées si nécessaire.
 - 6.4.3 PORTAILS
Portail véhicule automatique avec commande par digicode
Portail piéton avec commande par digicode.
-

7. CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION

Toute la construction est faite selon la présente notice descriptive conformément aux règles de l'art et avec des matériaux employés suivant les techniques en vigueur.

Toutefois, l'architecte a la faculté d'apporter des changements d'ordre secondaires aux plans et à la présente notice descriptive, changements nécessités par des causes imprévues et survenant en cours de construction, en fonction d'exigences techniques qui s'avèreront indispensables à la bonne tenue des constructions, ainsi qu'à leur bon fonctionnement.

L'architecte se réserve le droit de remplacer certains matériaux ou marques par des équivalents ou supérieurs.

Les travaux faisant l'objet de la présente notice descriptive seront contrôlés par le bureau de contrôle VERITAS.